

A historical map of the Martignac-sur-Jalle area in the Bourdelois region. The map shows a river valley with various landmarks and place names. Overlaid on the map is the title of a study and the date of its publication. The text is in white, with the title in a larger font and the date in a smaller font below it. The map itself is in sepia tones with green highlights for vegetation and brown for buildings and terrain.

ÉTUDE ARCHEOGÉOGRAPHIQUE
DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE MARTIGNAC-SUR-JALLE

24 mai 2022

Cédric Lavigne,
Consultant en archéogéographie

INTRODUCTION : LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ARCHÉOLOGÉOGRAPHIQUE

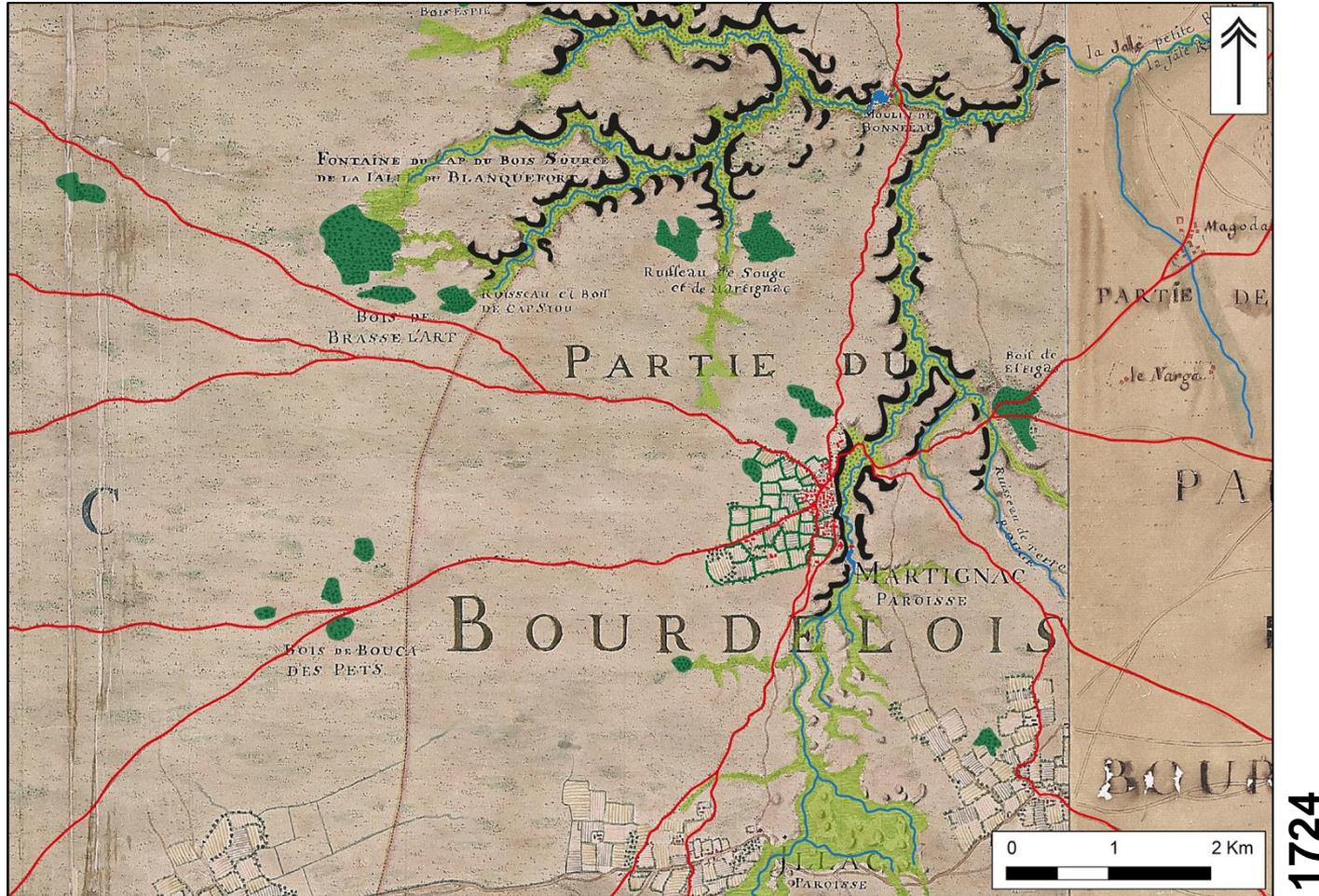


0 500 1000 1500 2000 m



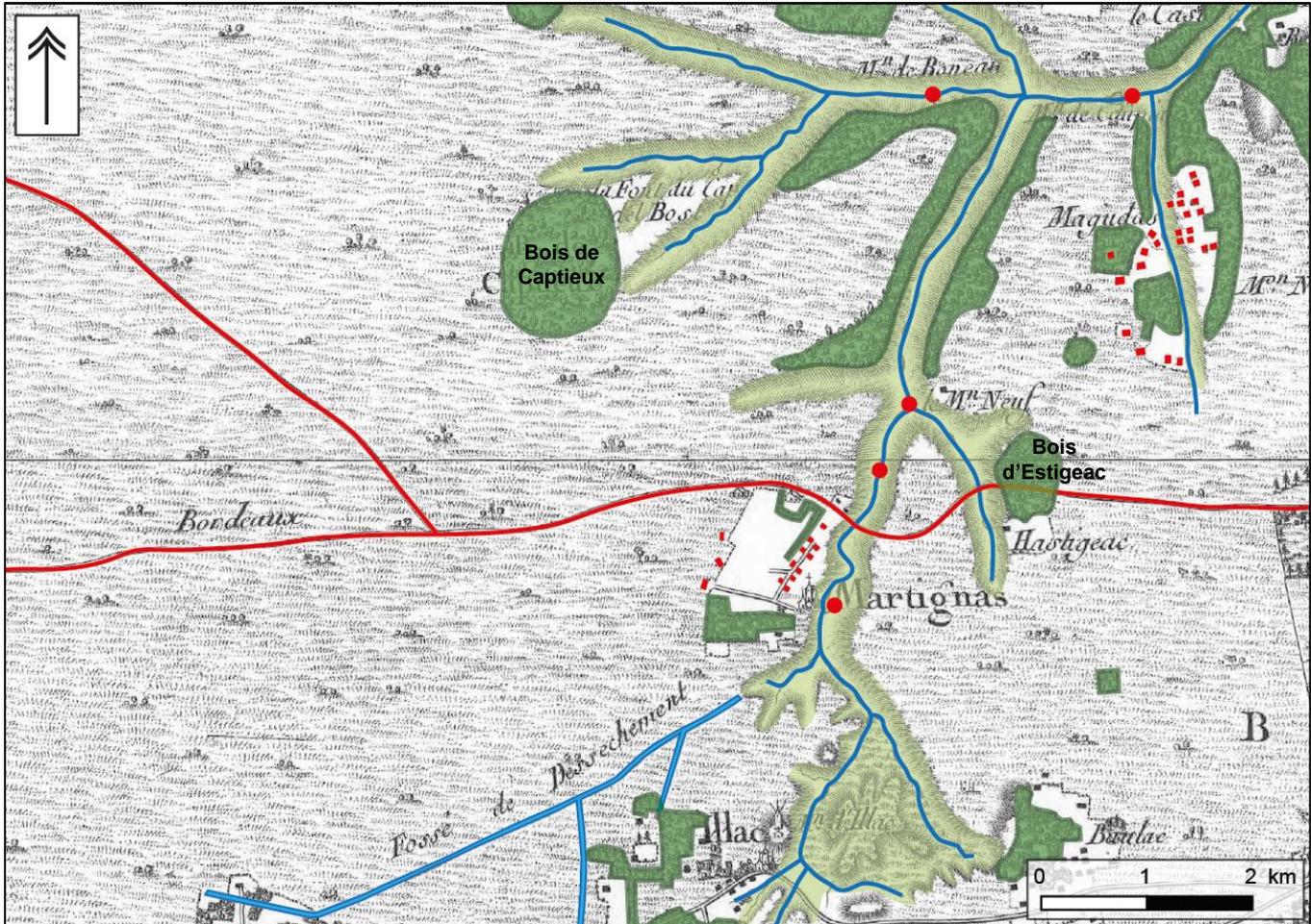
La commune de Martignas, d'après l'orthophoto de l'IGN de 2015.

I- MARTIGNAS JUSQU'AU MILIEU DU XIX^e S. : UN TERRITOIRE DE BOIS ET DE LANDES



Le territoire de Martignac, d'après la carte de Masse de 1724.

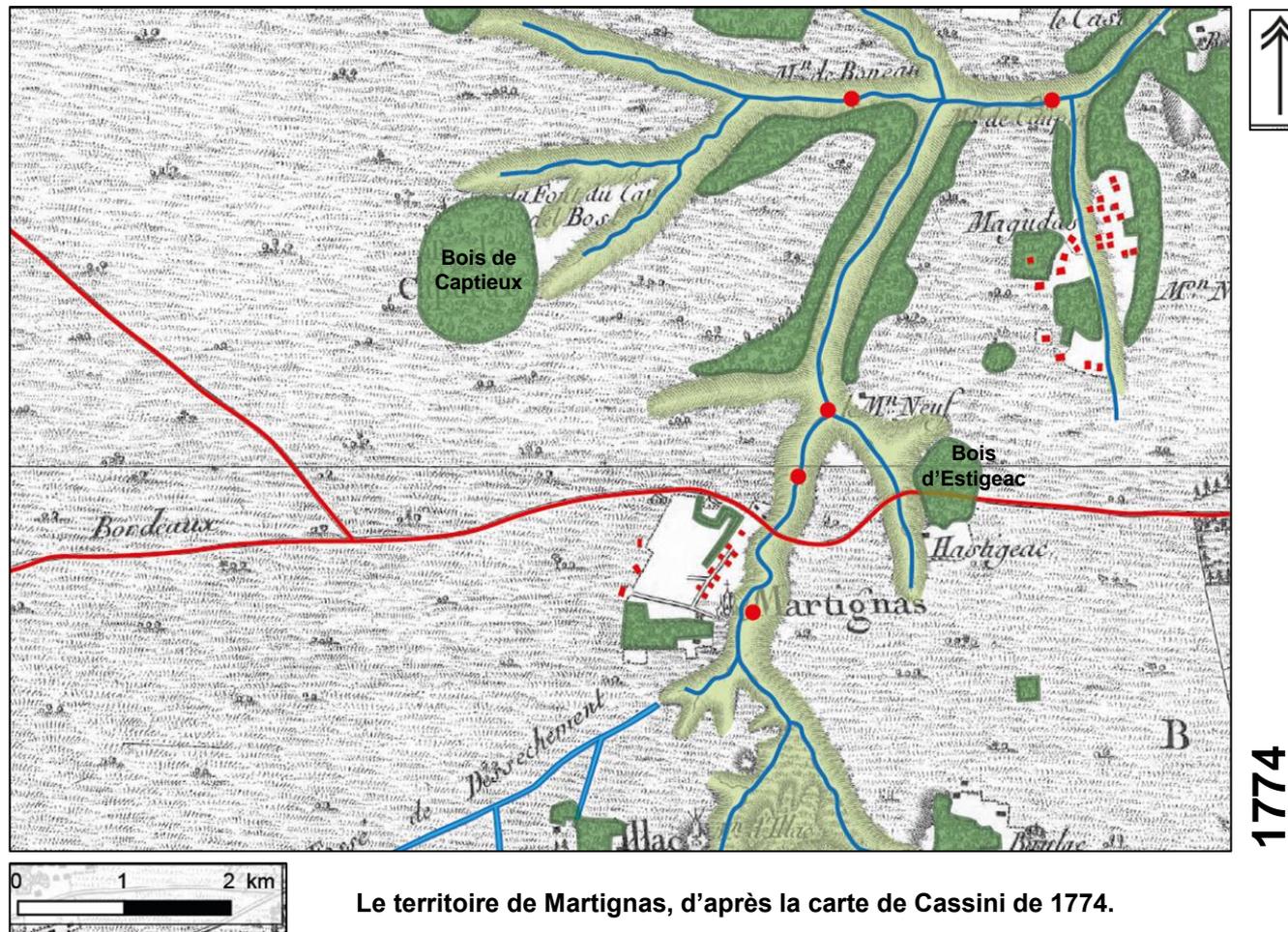
I- MARTIGNAS JUSQU'AU MILIEU DU XIX^e S. : UN TERRITOIRE DE BOIS ET DE LANDES



1774

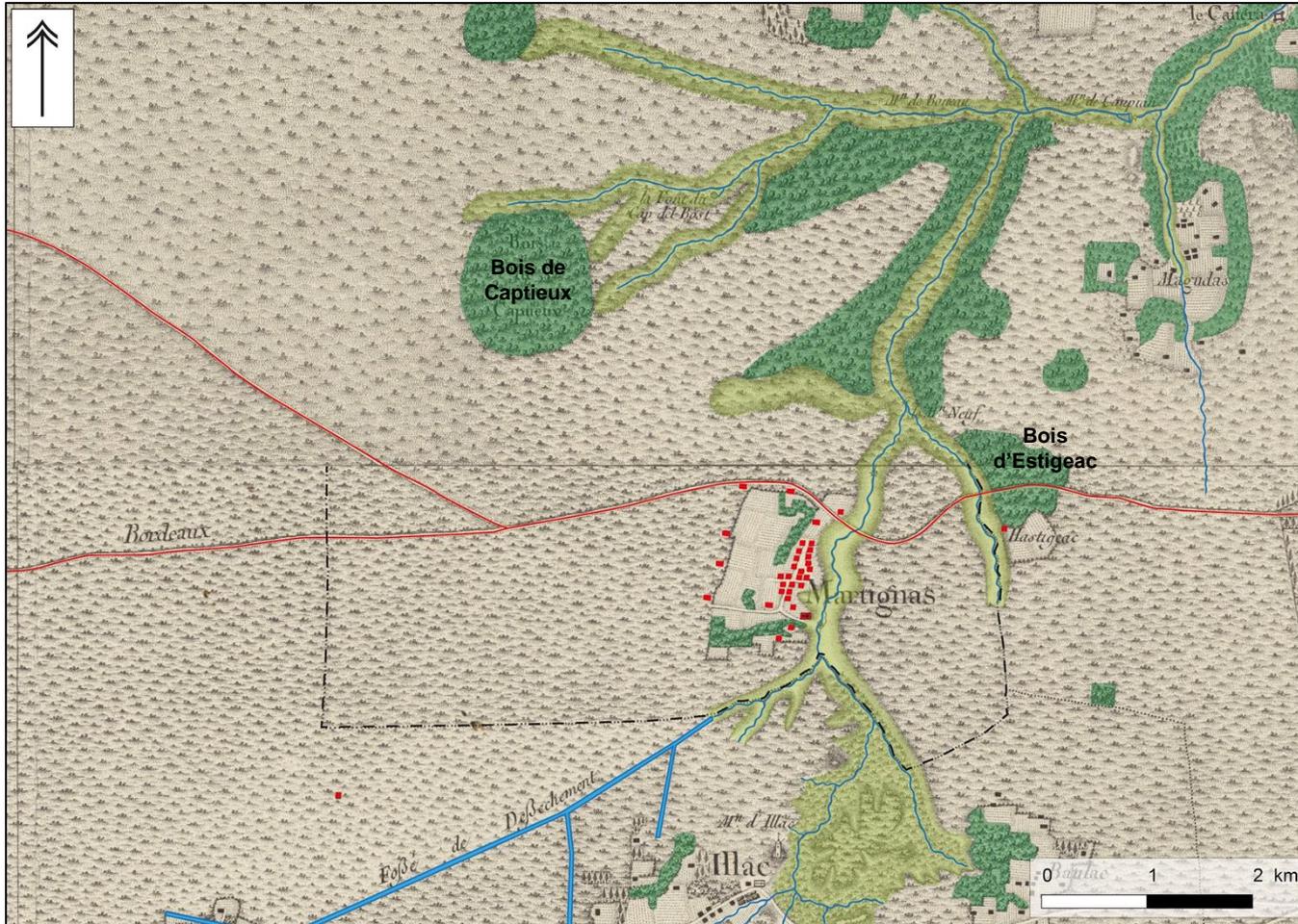
Le territoire de Martignas, d'après la carte de Cassini de 1774.

I- MARTIGNAS JUSQU'AU MILIEU DU XIX^e S. : UN TERRITOIRE DE BOIS ET DE LANDES



Le territoire de Martignas, d'après la carte de Cassini de 1774.

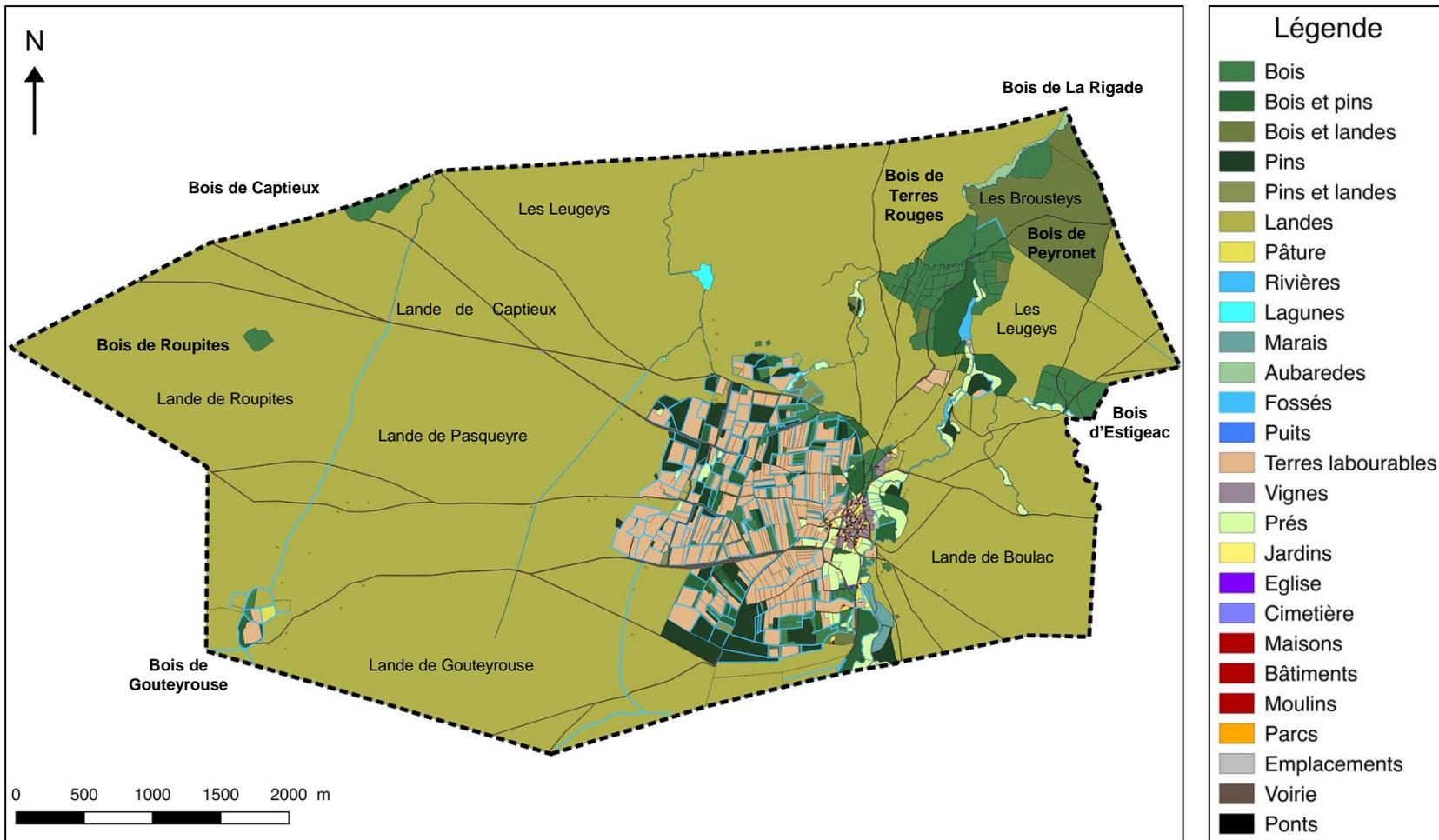
I- MARTIGNAS JUSQU'AU MILIEU DU XIX^e S. : UN TERRITOIRE DE BOIS ET DE LANDES



> La **carte de Belleyme** (1785) donne les mêmes informations que celle de Cassini. Elle la complète par la figuration des limites de la paroisse (en pointillé noir), très géométriques à l'Ouest, ce qui tend à penser qu'elles ne sont pas clairement définies (Martignas étant à cheval sur deux feuilles, les limites ne sont pas figurées sur la feuille du Nord).

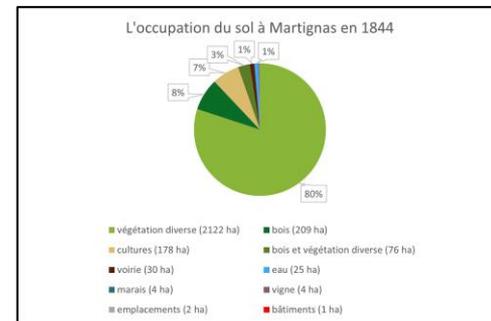
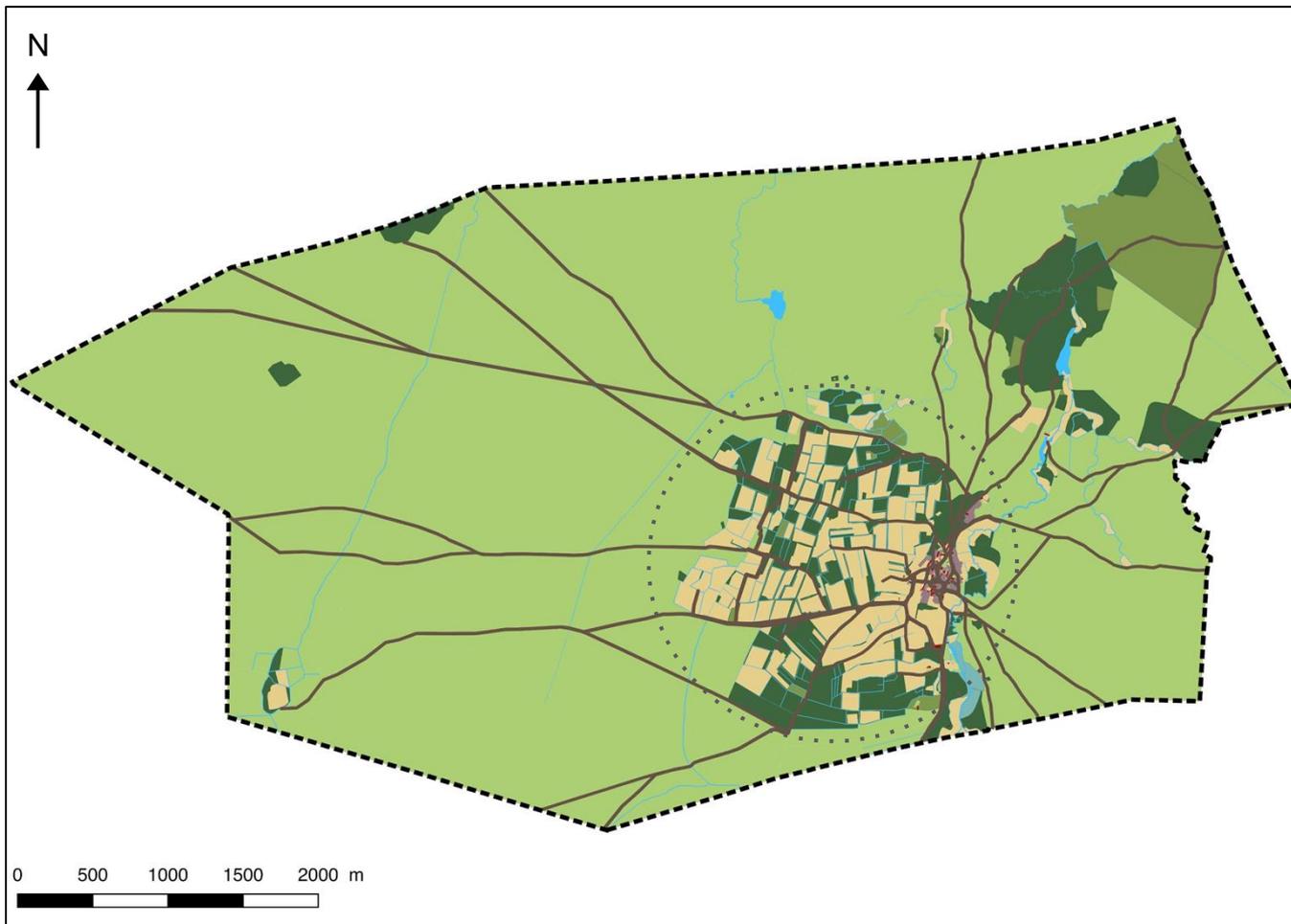
Le territoire de Martignas, d'après la carte de Belleyme de 1785.

I- MARTIGNAS JUSQU'AU MILIEU DU XIX^e S. : UN TERRITOIRE DE BOIS ET DE LANDES



Le territoire de Martignas, d'après les plans et états de section du cadastre de 1844.

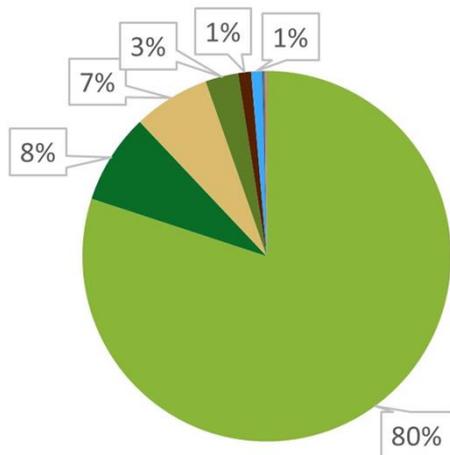
I- MARTIGNAS JUSQU'AU MILIEU DU XIX^e S. : UN TERRITOIRE DE BOIS ET DE LANDES



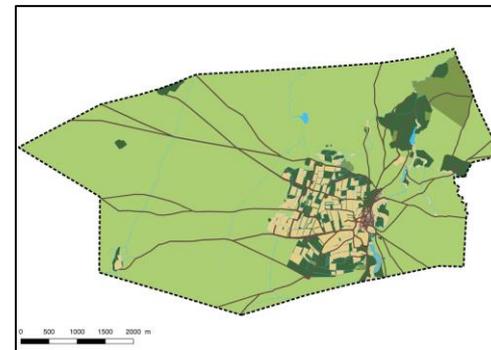
Le territoire de Martignas, d'après les plans et états de section du cadastre de 1844 (légende simplifiée).

I- MARTIGNAS JUSQU'AU MILIEU DU XIX^e S. : UN TERRITOIRE DE BOIS ET DE LANDES

L'occupation du sol à Martignas en 1844



■ végétation diverse (2122 ha)	■ bois (209 ha)
■ cultures (178 ha)	■ bois et végétation diverse (76 ha)
■ voirie (30 ha)	■ eau (25 ha)
■ marais (4 ha)	■ vigne (4 ha)
■ emplacements (2 ha)	■ bâtiments (1 ha)



Légende

■ Bois
■ Bois et végétal
■ Végétal
■ Eau
■ Marais
■ Cultures
■ Arbo-viticole
■ Voirie
■ Bâti
■ Emplacements

L'occupation du sol à Martignas en 1844.

II- UNE ENCLAVE AGRICOLE SUR LA LANDE : ORIGINE ET MORPHOLOGIE



> Au milieu de la lande apparaît une enclave agricole, constituée de terres agricoles et de bois mélangés, en bordure de laquelle se trouve le bourg de Martignas ;

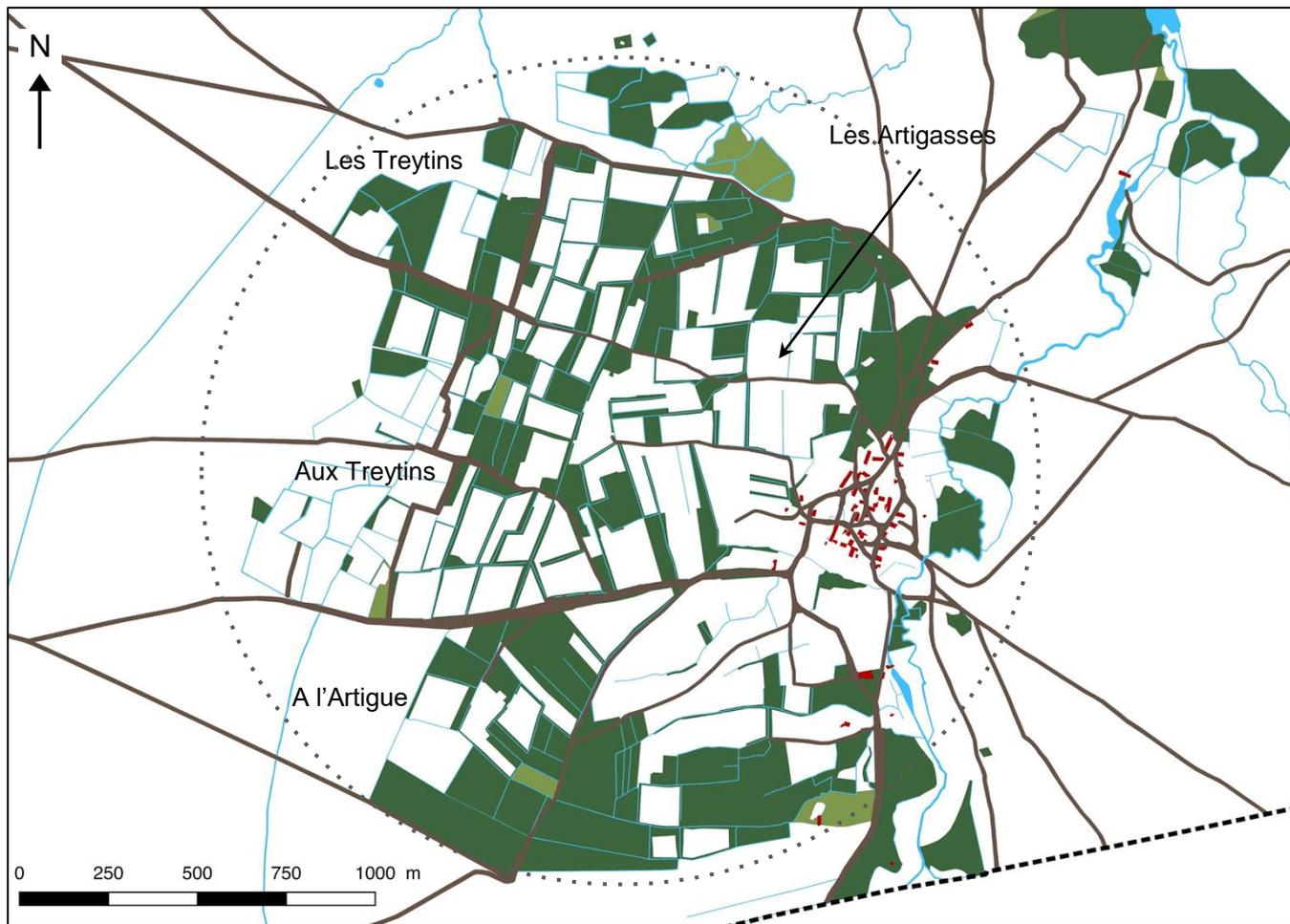
> Cette enclave peut être interprétée comme la relique d'un ancien bois défriché.

Légende

	Voirie
	Arbo-viticole
	Bâti
	Bois
	Bois et végétal
	Cultures
	Eau
	Emplacement
	Marais

L'enclave agricole et le bourg de Martignas, d'après les plans et états de section du cadastre de 1844.

II- UNE ENCLAVE AGRICOLE SUR LA LANDE : ORIGINE ET MORPHOLOGIE



> Outre les parcelles de terres labourables qui jouxtent les bois, plusieurs toponymes désignent des lieux qui, au moment où ils ont été ainsi désignés, venaient d'être défrichés ;

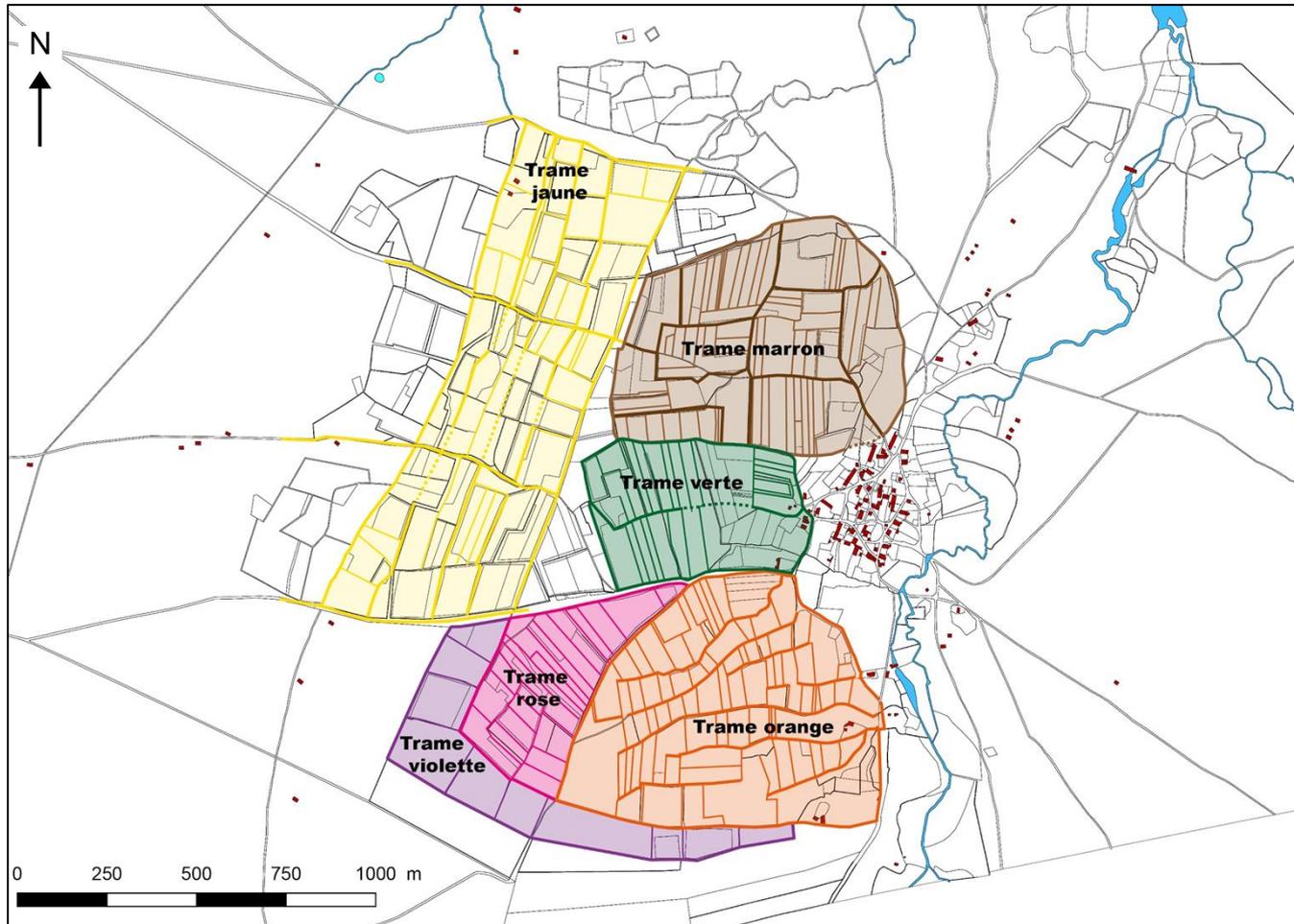
> On relève également la présence de nombreuses limites boisées, en particulier au Nord-Ouest, qui forment des lisières épaisses autour de certaines parcelles de terres.

Légende

	Voirie
	Bâti
	Bois
	Bois et végétal
	Eau

L'enclave agricole et le bourg de Martignas, d'après les plans et états de section du cadastre de 1844.

II- UNE ENCLAVE AGRICOLE SUR LA LANDE : ORIGINE ET MORPHOLOGIE

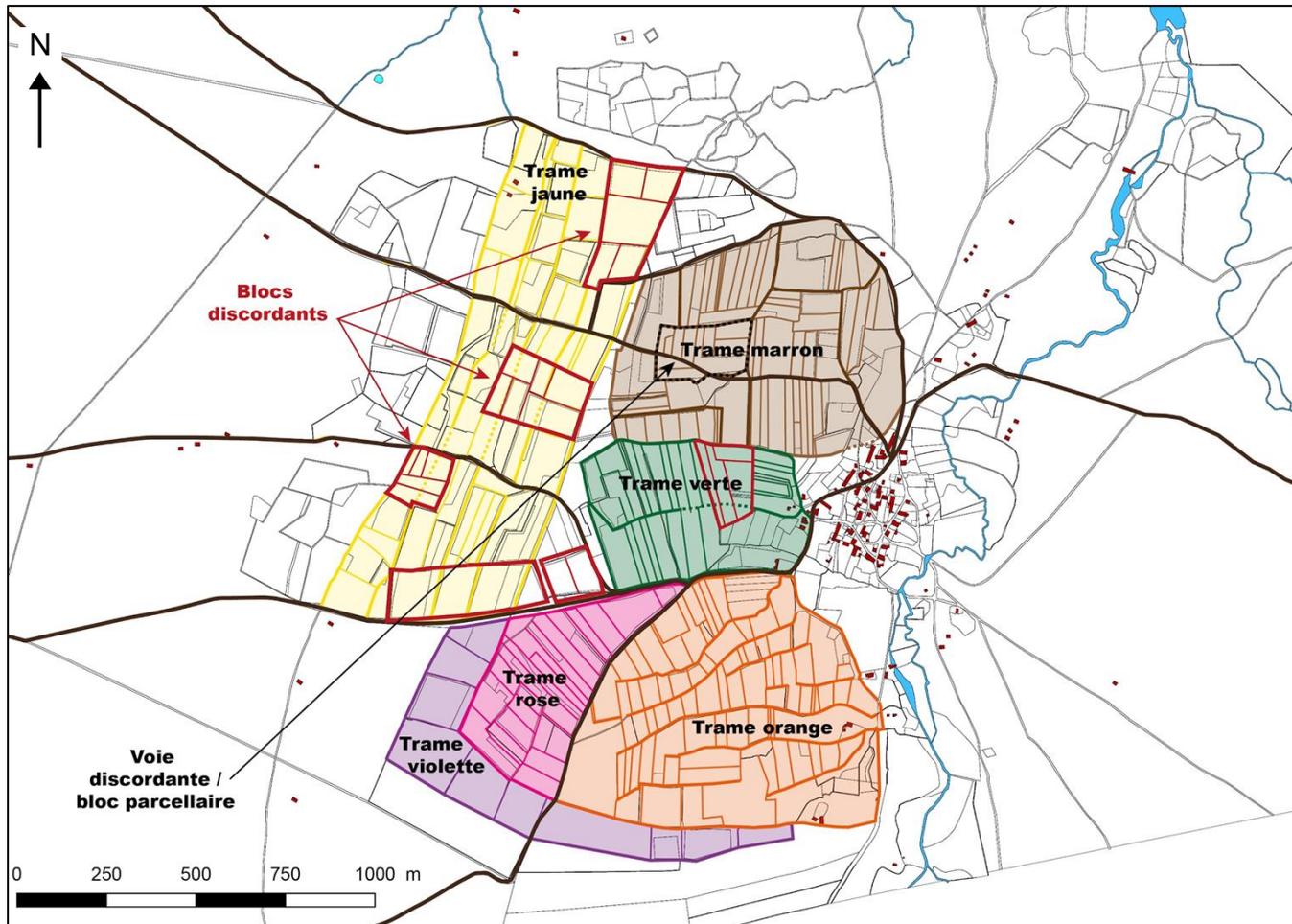


> L'analyse des formes permet d'identifier plusieurs trames et de comprendre les étapes de ce défrichement :

- Au Nord-Est, une grande forme patatoïde découpée en quartiers (trame marron) ;
- Au sud de cette forme, un bloc subdivisé en deux quartiers, découpé chacun en longues lanières (trame verte) ;
- A l'Ouest, quatre bandes parallèles d'environ 100/110 mètres de large, délimitées par des chemins d'orientation Sud-Ouest/Nord-Est (trame jaune) ;
- Au Sud, un bloc compact formé de trois trames différemment agencées et organisées, emboîtées les unes dans les autres.

Analyse morphologique du parcellaire du bois défriché, d'après le plan du cadastre de 1844.

II- UNE ENCLAVE AGRICOLE SUR LA LANDE : ORIGINE ET MORPHOLOGIE



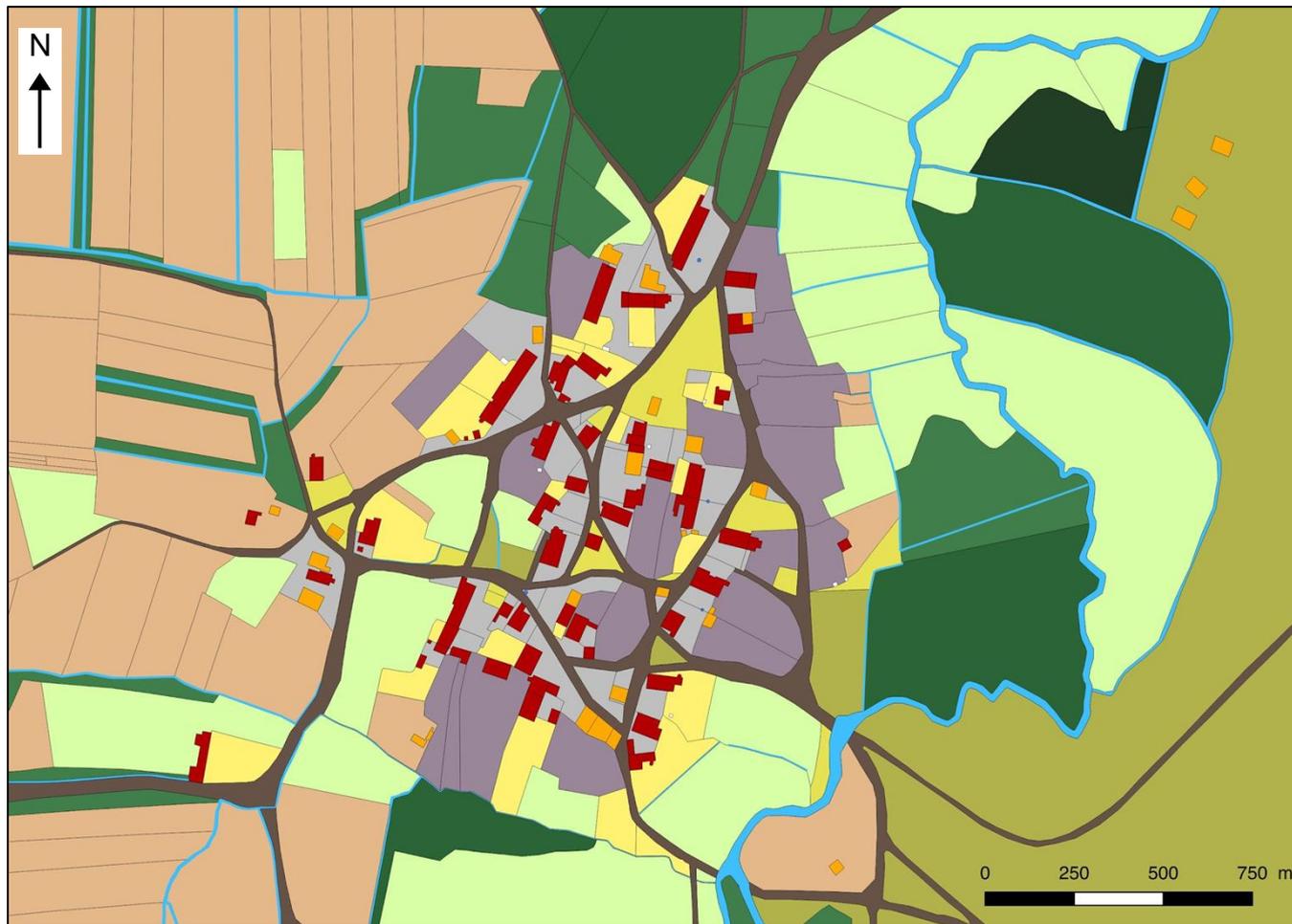
> L'examen de la relation des voies (en marron foncé) avec ces trames montre qu'elles ne sont jamais discordantes avec elles, soit qu'elles les enveloppent, soit qu'elles les contournent ;

> Même si on ne peut pas les dater, on peut établir une chronologie relative de ces formes, les trames marron, verte et orange étant plus anciennes que les trames jaune et violette, beaucoup plus régulières ;

> Ici et là, des quartiers discordants apparaissent (en rouge), qui prouvent que la fabrication de l'espace est un processus dynamique et que ce que montre le cadastre est une forme résultante, chargée d'héritages et de mémoire.

Analyse morphologique du parcellaire du bois défriché, d'après le plan du cadastre de 1844.

II- UNE ENCLAVE AGRICOLE SUR LA LANDE : ORIGINE ET MORPHOLOGIE



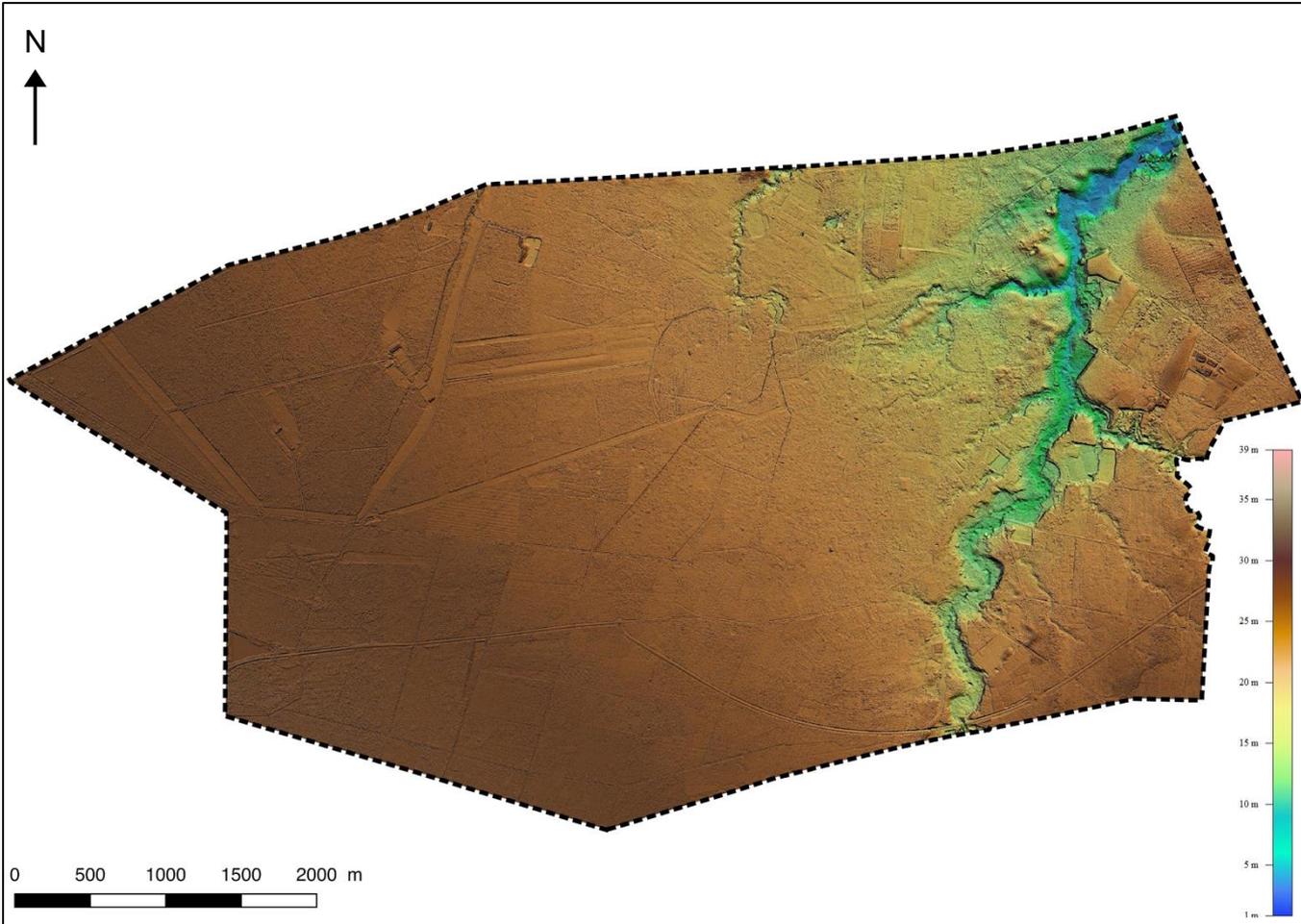
> A l'est des terres cultivées se trouve le bourg de Martignas, entouré d'une ceinture de vigne bordée par un corridor de prés en bordure de la Jalle ;

Légende

- Bois
- Bois et pins
- Pins
- Landes
- Pâture
- Rivières
- Fossés
- Puits
- Terres labourables
- Vignes
- Prés
- Jardins
- Voirie
- Emplacements
- Bâtiments
- Maisons
- Parcs
- Eglise
- Cimetière

Le bourg de Martignas et sa ceinture de cultures, d'après le plan cadastral de 1844.

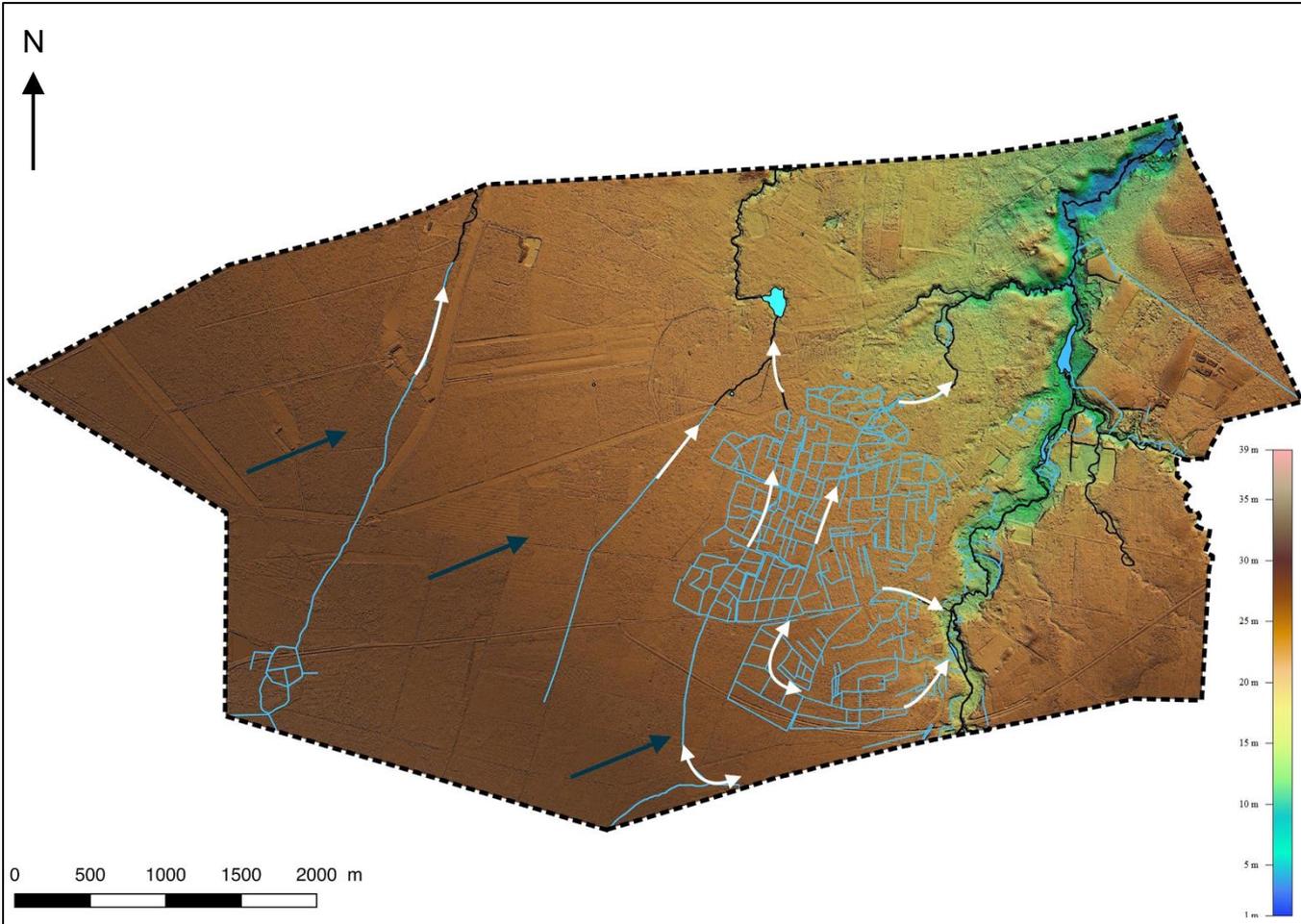
III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS



- > Le modèle numérique de terrain (MNT), élaboré à partir du traitement des données LiDAR, montre que le territoire de la commune de Martignas présente un pendage d'Ouest en Est ;
- > L'eau de ruissellement s'écoule donc naturellement vers la Jalle de Martignas ;

La topographie de la commune de Martignas, d'après le Modèle Numérique de Terrain.

III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS



> Pour éviter l'inondation du bourg de Martignas et de son terroir agricole, plusieurs crastes ont été creusées parallèlement à la Jalle, de façon à détourner vers le Nord (flèches blanches), l'eau de ruissellement qui coule naturellement d'Ouest en Est (flèches bleues).

Les crastes creusées parallèlement au cours de la jalle, d'après le relevé effectué sur le plan de 1844.

III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS

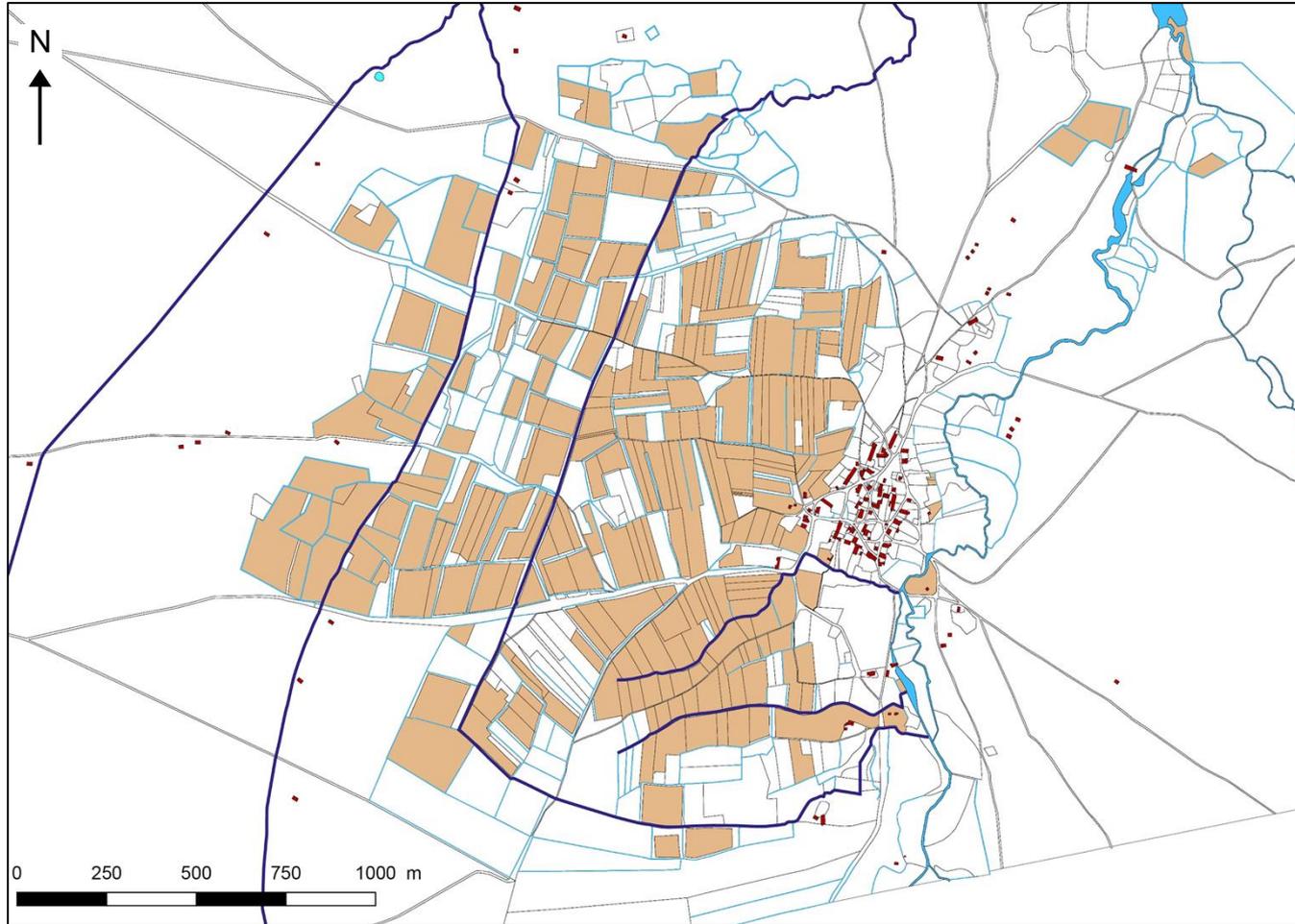


Relevé du réseau de drainage (en bleu foncé), d'après le plan de 1844 et la carte d'Etat-Major de 1866.

> En élargissant la focale, on se rend compte que ce réseau de drainage (en bleu foncé) déborde du territoire de la commune de Martignas, sur celui de Saint-Jean-d'Ilac ;

> On constate ainsi que deux crastes ont été réunies pour former un fossé de circuit qui enserre le terroir agricole et le bourg de Martignas, les protégeant des remontées de nappes et des inondations.

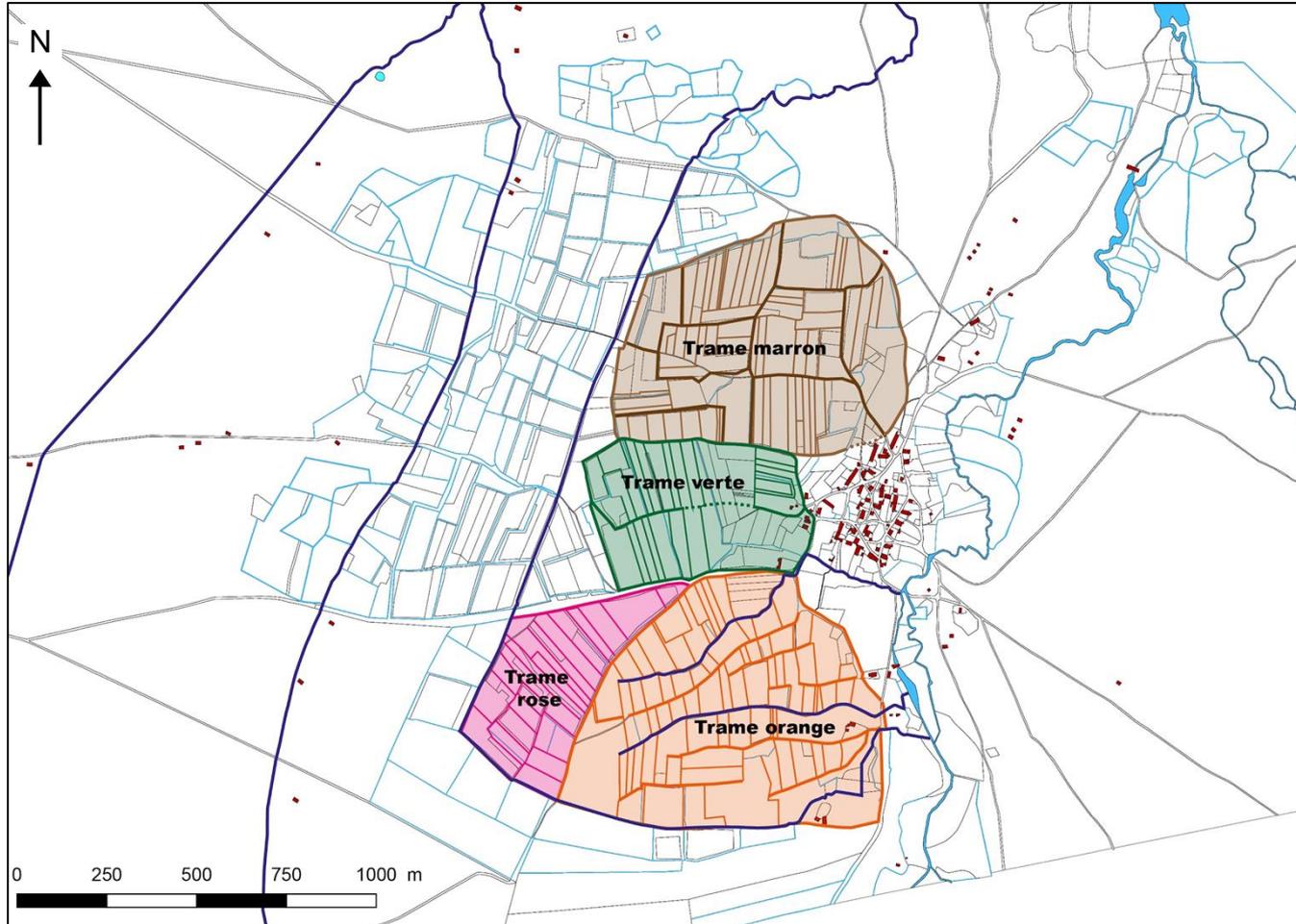
III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS



> Un autre fossé de circuit s'observe à proximité du bourg dans lequel s'écoulent les fossés bordiers des parcelles situées de part et d'autre.

Relevé du fossé de circuit à proximité du bourg, d'après le plan cadastral de 1844.

III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS

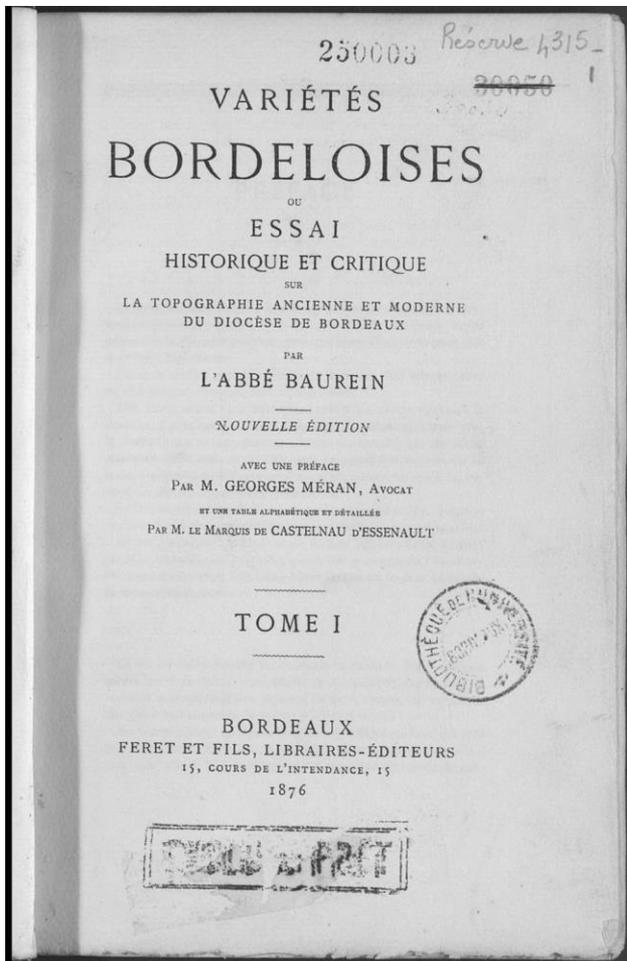


> Ce fossé de ceinture entoure les trames agraires les plus anciennes identifiées par l'analyse ;

> Les trames jaunes et violettes étant situées à l'extérieur de ce fossé de ceinture, on peut se demander si elles ne procèdent pas de la mise en valeur de nouvelles terres, celles-ci étant situées à l'intérieur du plus grand des deux fossés.

Rapport du fossé de ceinture aux trames marron, verte, orange et rose, d'après le plan cadastral de 1844.

III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS

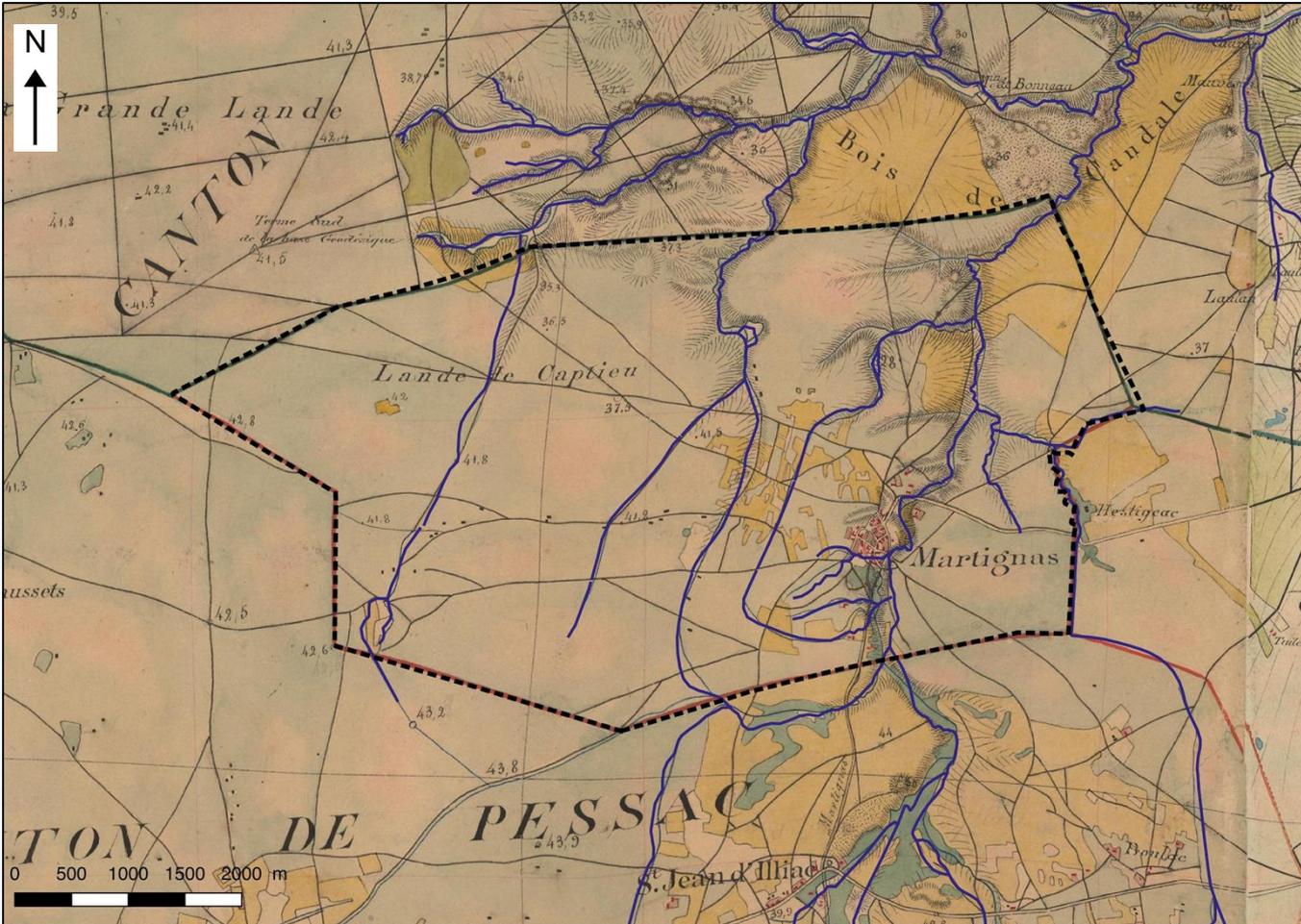


> Cette analyse du réseau de drainage peut être utilement mise en regard de la notice que l'abbé Baurein (1713-1790) a consacrée à la paroisse de Martignas dans le tome 1 de ses *Variétés bordelaises* (1784). Un passage y fait allusion :

“Dans le plus fort de l’hiver, et même après les pluies les plus abondantes, on marche, pour ainsi dire, à pied sec dans ce bourg, et même à plus d’un quart de lieu au-delà, en allant vers le Nord. Quand on a traversé cinq quarts de lieue de landes qui existent entre Mérignac et Martignas, on est surpris agréablement en arrivant dans ce bourg” ;

> Partant, on peut supposer que ce réseau de drainage existait au moment où Baurein a visité la commune (soit avant 1784) et ce, même si les cartes de Cassini et de Belleyme, éditées à la même époque, ne le figure pas.

III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS



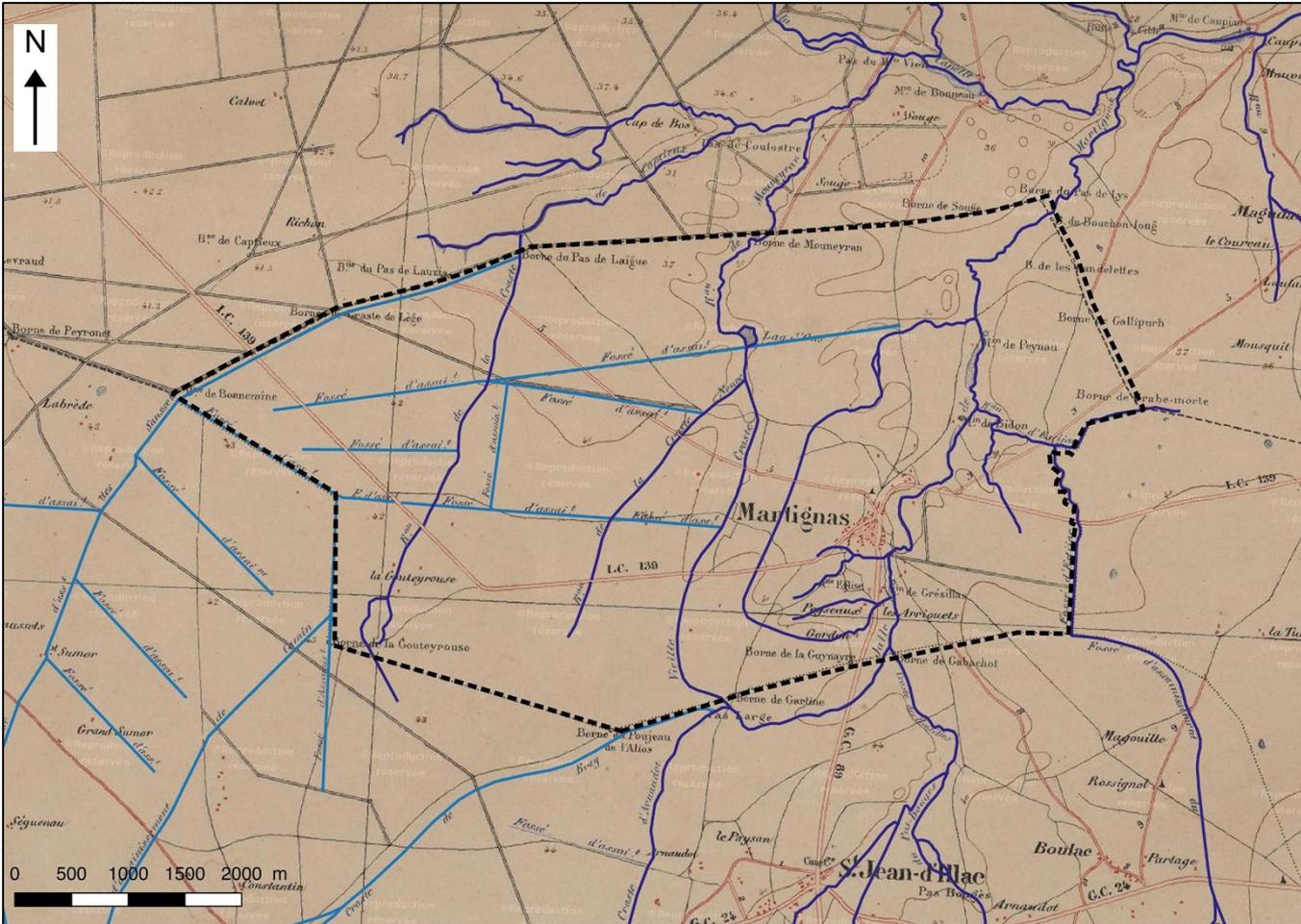
> La loi du 19 juin 1857 relative à l'assainissement et à la mise en culture des landes de Gascogne va conduire à étendre ce premier réseau de crastes ;

Légende

— Rivières et crastes pré-existantes à la loi de 1857

Le réseau des crastes (en bleu foncé), d'après la carte d'Etat-Major de 1866.

III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS



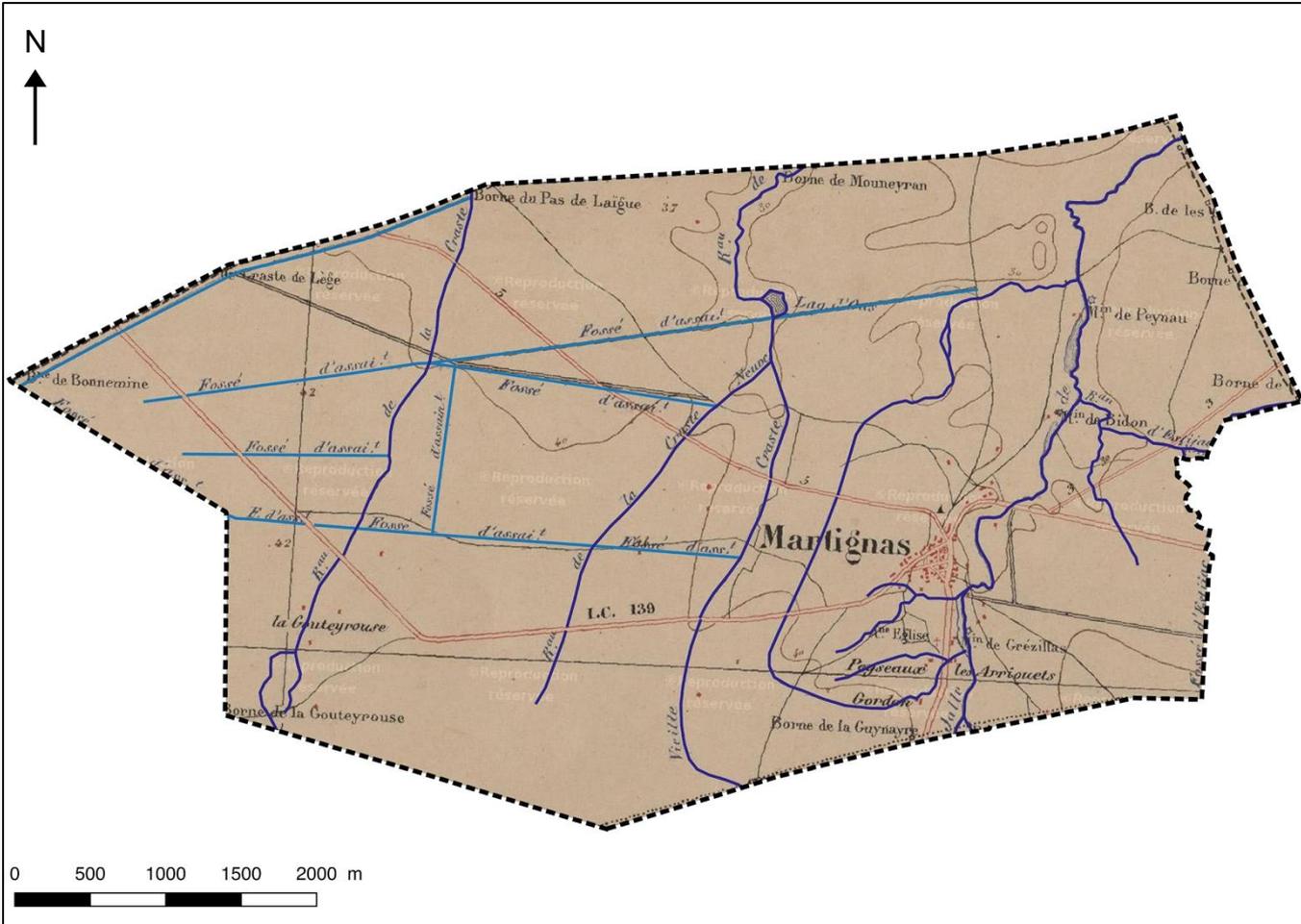
> En une quinzaine d'années, des crastes sont creusées sur le plateau (particulièrement au sud-ouest de la commune de Martignas) et raccordées aux têtes de bassin versant de la Jalle et de ses affluents, donnant aux paysages une géométrie nouvelle.

Légende

- Rivières et crastes pré-existantes à la loi de 1857
- Crastes créées après la loi de 1857

Le réseau des crastes creusées après la loi de 1857 (en bleu clair), d'après la carte de 1880.

III- ASSAINIR LA LANDE : LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU DES CRASTES DANS LE TEMPS



> Sur la commune de Martignas elle-même, outre le grand fossé d'assainissement creusé en limite Nord de la commune, plusieurs nouveaux fossés sont aménagés selon une orientation Ouest/Est qui suit le pendage naturel de la commune ;

> Certains fossés recoupent les anciennes crastes, d'autres s'appuient sur elles ;

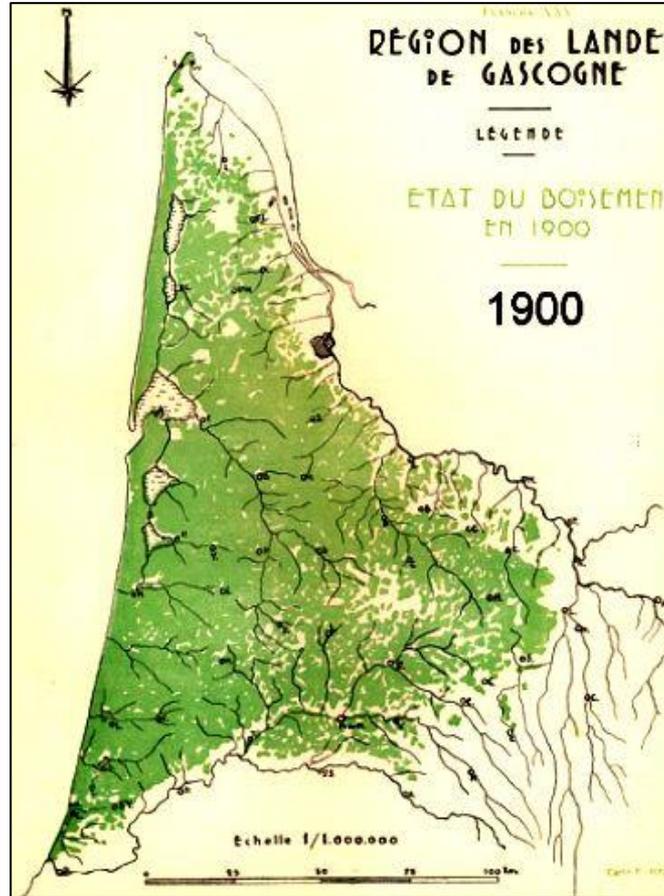
> Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, le réseau des crastes est déjà riche de multiples héritages qui procèdent de projets d'époques et d'initiatives différentes.

Légende

- Rivières et crastes pré-existantes à la loi de 1857
- Crastes créées après la loi de 1857

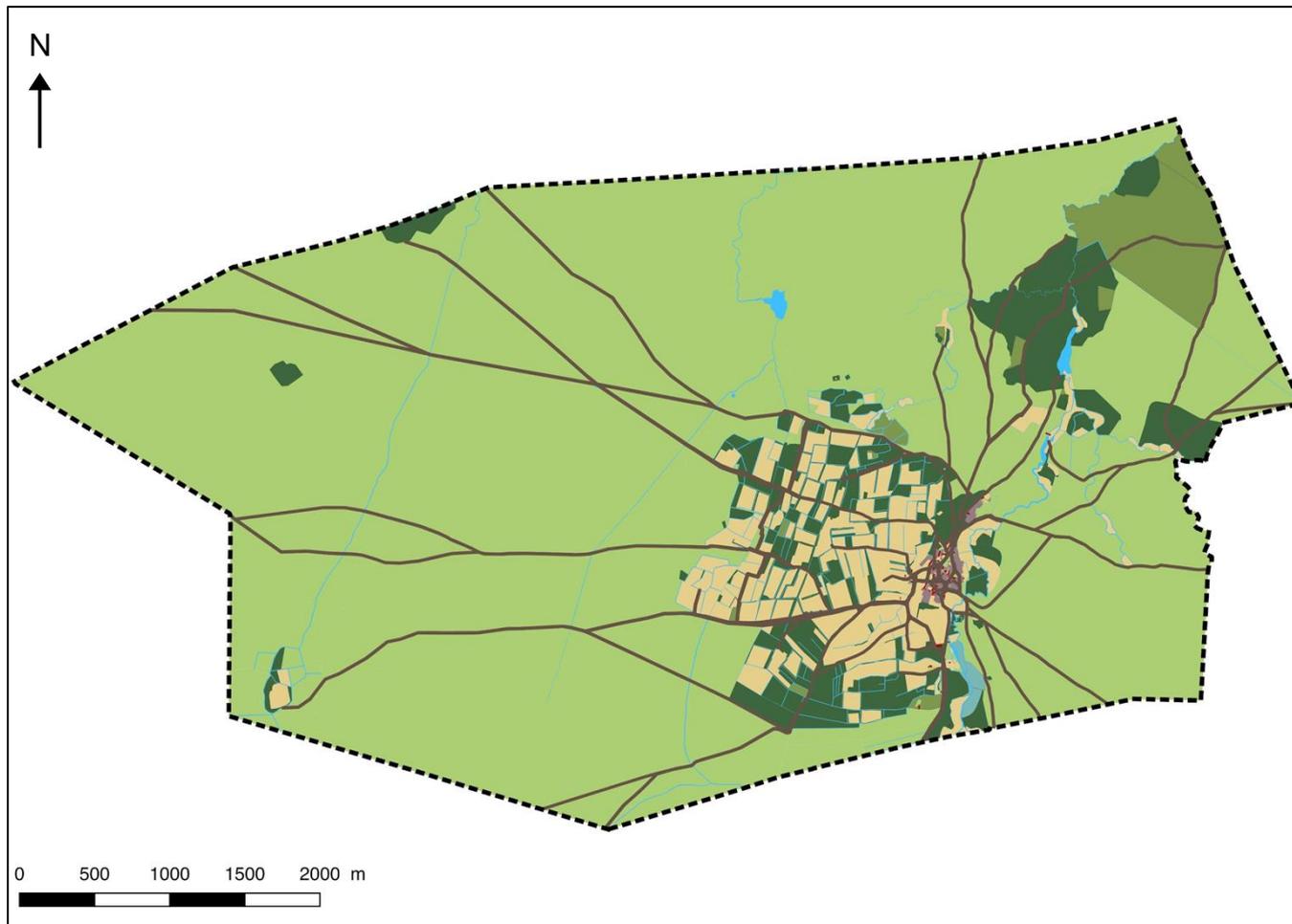
Le réseau des crastes creusées après la loi de 1857 (en bleu clair), d'après la carte de 1880.

IV- LA LOI DU 19 JUIN 1857 ET SES CONSÉQUENCES SUR LES PAYSAGES



Evolution du boisement de la région des landes de Gascogne entre 1859 et 1900.

IV- LA LOI DU 19 JUIN 1857 ET SES CONSÉQUENCES SUR LES PAYSAGES



> A Martignas, la comparaison de l'occupation du sol en 1844 avec celle de 1950 est de ce point de vue éclairante. Les bois couvrent seulement 8% du territoire et les landes 80% en 1844.

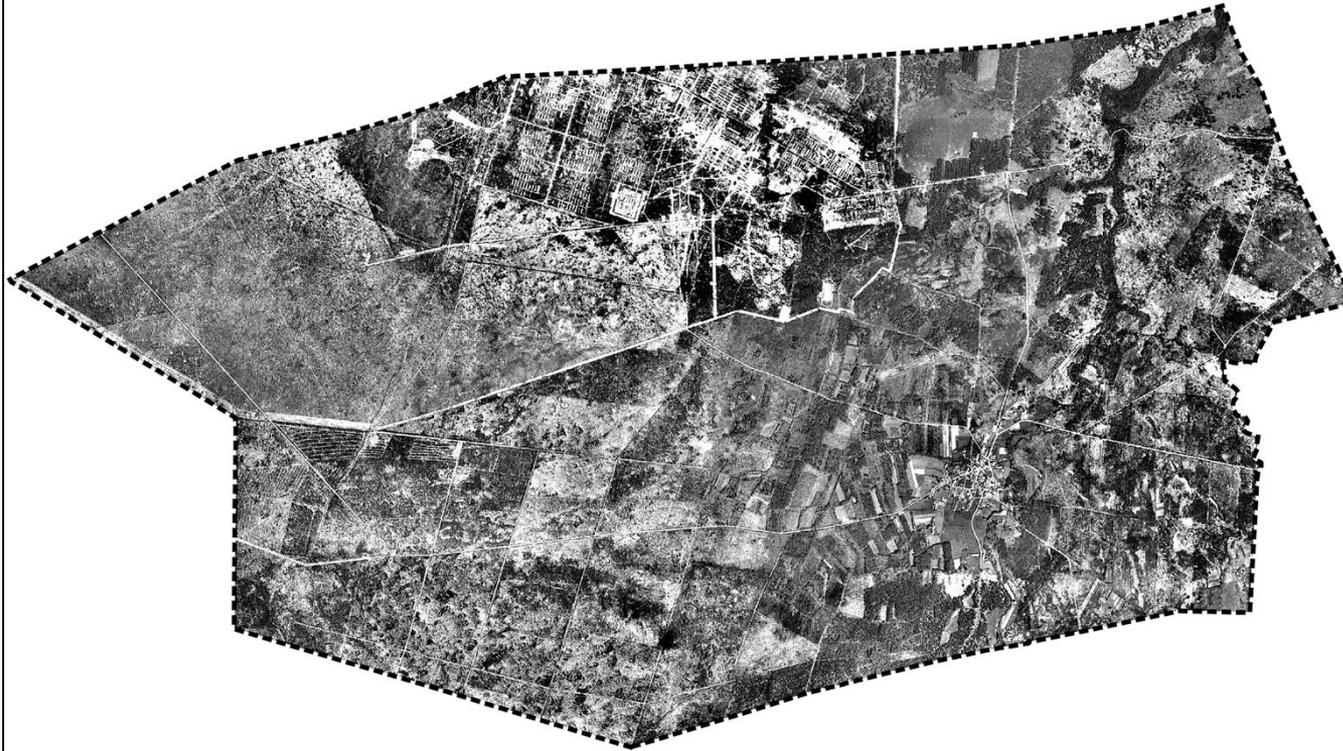
Légende

- Bois
- Bois et végétal
- Végétal
- Eau
- Marais
- Cultures
- Arbo-viticole
- Voirie
- Bâti
- Emplacements

Le territoire de Martignas, d'après les plans et états de section du cadastre de 1844 (légende simplifiée).

IV- LA LOI DU 19 JUIN 1857 ET SES CONSÉQUENCES SUR LES PAYSAGES

> En 1950, le boisement a progressé, passant à 8%.



0 500 1000 1500 2000 m



Le territoire de Martignas, d'après la photographie aérienne de 1950.

V- DU BOURG RURAL À L'URBAIN PAVILLONNAIRE (ANNÉES 1970 À 2020)

MERCI DE VOTRE ATTENTION